



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Gazeteciler ve Yazarlar Vakfi, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'image négative des femmes véhiculée par les médias met à rude épreuve l'autonomisation durable de ces dernières

Le troisième objectif du Millénaire pour le développement s'attache à favoriser l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. Très complet, il vise notamment à éliminer la disparité entre les sexes à tous les niveaux du système éducatif et dans tous les pays, à éliminer la disparité entre les sexes dans le domaine des emplois salariés qui relèvent du secteur non agricole et à éliminer la discrimination dont sont victimes les femmes en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux biens économiques et quand elles souhaitent participer au gouvernement. Il a également pour rôle de prévenir toutes les formes de violence faites aux femmes et la pauvreté qui compromettent l'action menée en vue de réaliser tous ces objectifs.

Étant donné l'étendue des activités et des efforts à poursuivre conformément à l'objectif, Gazeteciler ve Yazarlar Vakfı a entrepris, depuis 2009, un large éventail d'activités et de projets, principalement par le biais de son programme destiné aux femmes.

Le programme s'attache surtout à favoriser le dialogue et à consolider la paix aux niveaux local et mondial afin de débattre librement et en toute impartialité des problèmes existants, notamment l'éclatement de la famille, la discrimination fondée sur le sexe dans différents domaines et les situations de crise humanitaire dans les zones de conflit, en soulignant le rôle que jouent les femmes dans la consolidation et le maintien de la paix.

L'action menée pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes consiste principalement à promouvoir l'idée au sein de la société et à l'établir comme une valeur culturelle largement admise. C'est dans cette dynamique que le programme a compris l'importance des médias, en particulier à notre époque où prévalent l'information et le réseautage. En conséquence, un atelier sur l'image des femmes véhiculée par les médias s'est tenu à Bolu (Turquie), en mars 2011, pour marquer la Journée internationale de la femme. L'atelier, qui a réuni de nombreux journalistes, écrivains, universitaires et militants d'opinions diverses, s'est achevé par l'adoption d'une déclaration finale. Étant donné la multiplication des cas d'homicide de femmes, la déclaration finale a également prévu un plan d'action prioritaire afin de mettre un terme aux meurtres.

L'atelier a souligné le rôle que jouent les médias dans la création d'une culture qui donne aux femmes une position subalterne. De surcroît, les femmes membres de médias qui y ont participé ont fait part des inégalités existantes dans les médias en ce qui concerne les taux d'emploi et les conditions de travail. À cet égard, le texte final de consensus a mis en exergue les problèmes généraux liés à la représentation des femmes dans les médias qui ont fait obstacle à l'action menée en faveur de l'égalité durable des sexes et de l'autonomisation des femmes. Soulignant l'inégalité des conditions de travail des femmes employées dans les médias, il a appelé à la mise en œuvre de solutions qui bénéficieraient tant aux employées des médias qu'à toutes les employées des secteurs public et privé.

La déclaration finale est la suivante.

Déclaration finale

Recensement des problèmes

Les problèmes sont les suivants :

- a) les femmes sont mal représentées ou sous-représentées dans les médias;
- b) Les femmes sont généralement présentées comme des objets de consommation, et non comme des personnes. À cet égard :
 - i) On expose leur corps en première et en dernière page des journaux et on les présente comme des victimes en troisième page;
 - ii) Les femmes sont seulement des corps dans les médias numériques, où prévaut une approche discriminatoire. Aucune restriction ne s'applique aux commentaires des lecteurs;
- c) Les préjugés, les mentalités sexistes, les stéréotypes (faiseuses d'histoires, etc.) et les propos haineux proférés à l'encontre des femmes sont monnaie courante dans les médias;
- d) On attribue aux femmes des rôles subalternes;
- e) Les problèmes liés à la sémantique utilisée par des médias dominés par les hommes sont frappants. On y emploie des propos discriminatoires et aliénants, ainsi qu'un style de discours qui décrit les crimes commis à l'encontre des femmes (affaires de violence, de harcèlement, de viol et de meurtre) avec bienveillance;
- f) Étiquettes et stéréotypes privent les femmes de leur valeur et de leur dignité. La discrimination à l'égard des femmes aux niveaux idéologique, religieux, social, économique, culturel et ethnique apparaît clairement;
- g) On ignore les différents statuts des femmes (femmes divorcées, mères célibataires ou membres de minorités), qui sont représentées d'une façon uniforme;
- h) Le mécanisme d'autocensure ne fonctionne pas bien dans les médias;
- i) Les conditions de travail des femmes et des hommes dans les médias ne sont pas conformes aux droits de l'homme;
- j) Aucune organisation ne défend les droits des membres des médias.

Recommandations

Nous recommandons d'adopter les mesures suivantes :

- a) Veiller au respect de la Convention européenne relative à la télévision transfrontière et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, auxquelles la Turquie est partie;
- b) Renouveler la structure des médias afin de représenter la diversité de la société;
- c) Encourager les femmes à participer aux mécanismes décisionnels afin d'assurer une égale représentation des femmes au sein des médias;
- d) Prévenir la discrimination concernant l'emploi des femmes qui portent le foulard dans les médias;

- e) Prévenir la discrimination à l'égard des femmes, dans le domaine de l'emploi, au motif de leur religion, de leur culture, de leur mode de vie ou de leur sexe;
- f) Créer une commission pour l'égalité d'accès aux emplois ou un mécanisme similaire dans chaque groupe de médias;
- g) Mener régulièrement des travaux de recherche, au sein des départements spécialisés des universités, ayant trait à l'emploi et à l'exploitation des femmes au sein des médias;
- h) Veiller à ce que la formation sur l'égalité des sexes que le Ministère turque de la famille et des politiques sociales a entamé au sein des médias locaux s'étende aux médias nationaux;
- i) Mettre un terme aux discours des médias qui incitent à la haine à l'encontre des femmes, et qui justifient et soutiennent les crimes perpétrés contre ces dernières;
- j) Recenser les informations véhiculées par les médias qui sont préjudiciables aux femmes et y donner suite;
- k) Veiller à ce que les médias mettent l'accent sur le fait que la violence à l'égard des femmes, au-delà du simple préjudice physique, génère également un traumatisme d'ordre spirituel, et à ce qu'ils diffusent largement le numéro téléphonique d'urgence à l'intention des femmes victimes de violence;
- l) Inscire à l'ordre du jour la question relative à la violence psychologique systématique dans le monde du travail;
- m) Engager des campagnes visant à sensibiliser l'opinion à la discrimination fondée sur le sexe, en veillant à ce que des hommes y participent;
- n) Intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes de formation internes au sein de toutes les institutions et organisations publiques;
- o) Organiser des ateliers consacrés à la problématique hommes-femmes à l'intention des employés des médias locaux, nationaux et sociaux;
- p) Permettre une représentation plus large et plus efficace des lecteurs et veiller à ce qu'ils participent au processus visant à éliminer les propos discriminatoires à l'encontre des femmes;
- q) Prévoir des dispositions en vue de la réglementation qui doit être établie pour Internet (en ce qui concerne les nouveaux sites) afin de lutter contre la discrimination, les discours incitant à la haine et les actes de violence inspirés par la haine à l'encontre des femmes;
- r) Prendre des mesures concrètes visant à renforcer les droits personnels des femmes employées dans les médias, notamment en ouvrant des garderies sur le lieu de travail et en étendant au secteur privé le congé sans traitement proposé dans le cadre du secteur public;
- s) Mettre un terme à la présentation et à l'exploitation des femmes en tant qu'ornements ou objets de consommation.

Plan d'action prioritaire

Il conviendrait que les organisations non gouvernementales, l'État et les médias collaborent pour adopter au plus vite des mesures concrètes visant à prévenir le meurtre des femmes et à en identifier clairement leurs causes.

En conclusion, notre organisation pense que promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes exigent de mener une action multidirectionnelle et globale, qui s'attaque aux causes générales de la marginalisation des femmes et des injustices auxquelles elles sont confrontées au sein de la société et des instances spécifiques où les femmes en sont victimes. À cet égard, les conclusions de l'atelier susmentionné montrent le lien existant entre les stéréotypes socioculturels généraux selon lesquels les femmes occupent une position subalterne dans la société et les conditions de travail spécifiques des hommes et des femmes, là où les femmes sont supposées bénéficier des mêmes conditions que les hommes.
